

**Formation doctorale de l'ED SESAM (ED n° 73)  
Principes d'organisation et d'attribution de crédits –  
Décisions du 20 mars 2015 (modifiées par le Conseil du 12 octobre 2018 et le Conseil du  
05 avril 2019 et part la direction de l'ED SESAM le 20 janvier 2021).**

---

Depuis septembre 2015, l'école doctorale SESAM a introduit la formation doctorale comme prérequis de soutenance de doctorat pour les primo-entrants.

**Tou-te-s les doctorant-e-s s'inscrivant en 1<sup>re</sup> année de thèse à partir de septembre 2015 devront acquérir 60 crédits de formation doctorale** au cours de la préparation de leur doctorat pour pouvoir soutenir leur thèse. Les doctorant-e-s plus ancien-ne-s ne sont pas concerné-e-s par cette mesure.


Les doctorant-e-s en cotutelle devront acquérir **30 crédits**.

Le présent document indique les différentes façons d'obtenir les crédits de formation qui seront enregistrés au fur et à mesure de leur obtention par le secrétariat de l'ED. Les demandes de validation doivent être adressées **au plus tard le 30 juin de chaque année universitaire**.

---

#### **Formation à l'éthique**

- La formation est obligatoire pour toute thèse commencée après le 01/09/2016. L'ED sesam propose une formation annuelle à l'éthique ainsi que le collège doctoral.

 Le MOOC *Ethique de la recherche* proposé sur la plateforme FUN par l'université de Lyon est également éligible. Il donne lieu à 8 crédits sur présentation d'une attestation d'assiduité et de fin de travaux.


Le MOOC *L'intégrité scientifique* proposé sur la plateforme FUN par l'Université de Bordeaux est éligible et validé dans les mêmes conditions que précédemment.

---

#### **Formation disciplinaire**

- Séminaires spécifiques de l'ED
- Séminaires suivis dans une autre université ou à l'étranger (avec l'accord du directeur de thèse)
- Cours de master en rapport avec la discipline ou le sujet de la thèse (avec l'accord du directeur de thèse)
- Cycle de formation extérieur à l'ED (avec l'accord du directeur de thèse)

<b>Crédits</b>	3-6 h (demi-journée ou journée) = 3 crédits 12 h (2 journées) = 5 crédits 18 h (3 journées) = 8 crédits 24h (4 journées) = 11 crédits
----------------	--

 Les formations supérieures à 4 journées doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'ED qui fixe alors le nombre de crédits qui seront alloués.

En cas d'absence à certaines séances d'un séminaire, les crédits seront attribués au prorata de la présence.

- Séminaires de l'unité de recherche (présence, présentation, sur validation du laboratoire) :  
**5 crédits/an**

---

### **Formation transversale**

- Séminaires pluridisciplinaires ou méthodologiques de l'ED : **mêmes crédits** que pour les séminaires spécifiques de l'ED

---

### **Formation en langue**

- Validation d'un niveau en langue étrangère (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : niveau CLES2 ou B2 du cadre européen, ou supérieur ; certification TOEIC, TOEFL, ou similaire) : **10 crédits**

- Cours de français langue étrangère (FLE, 36 h) : **10 crédits**

- Cycle de formation extérieur à l'ED (avec l'accord du directeur de thèse) : valorisation au prorata du nombre d'heures de formation pour un plafond de 20 ECT au-delà

---

### **Formation professionnalisante**

- Tous séminaires du Collège doctoral : voir **crédits** sur le site de l'école doctorale

- Assistance à une journée d'étude, colloque, congrès : **3 crédits/journée**

- Présentation sur le thème de la thèse en journée d'étude, colloque, congrès : **5 crédits** (non cumulables avec l'assistance ou la publication)

- Activité de **publication à caractère scientifique** ou professionnel en lien avec le sujet de thèse (article, ouvrage, chapitre d'ouvrage, rapport de recherche, à l'appréciation du directeur de thèse ou du comité de suivi de thèse ou directeur d'étude de domaine) : **10 crédits** (dans la limite de 30 crédits)

### *Initiatives scientifiques*

- Participation à l'organisation de manifestations scientifiques ou de journées jeunes chercheurs : **4 crédits**

---

### **Organisation-animation de séminaire ou événement scientifique**

- L'organisation et l'animation d'un séminaire ou d'un événement scientifique ouvre droit à **5 crédits**

- La contribution à ce séminaire ou événement comme toute contribution de ce type = **5 crédits et 10 si** la contribution est éditée (actes, ouvrage collectif, numéro de revue, etc.)

- Si les contributeurs à ce séminaire ou cet événement scientifique sont également **discutants** les crédits sont portés à 7 s'il n'y a pas publication et 12 en cas de publication.

- La discussion seule d'une communication ou d'une présentation n'ouvre aucun crédit.

---

### **Préparation à la soutenance**

La participation parmi le public à une soutenance de thèse dans le champ disciplinaire du doctorant-e lui ouvre droit à **2 crédits dans la limite de deux soutenances** sur la durée du doctorat. Il est recommandé d'utiliser cette possibilité en première année de thèse et à l'orée de l'année de soutenance.